



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-247

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE
portant sur**

Autorisation.

Réglementation du stationnement et de la circulation.

27 ème Grand Prix Cycliste Francis Billiau
57ème Grand Prix Cycliste Henri Hulot

Le 16 juin 2024

Le Maire de la Ville d'ISBERGUES,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles R411-29 à 32 du Code de la Route,

VU le code du sport, notamment le livre III. titre III,

VU le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives,

VU le dossier et la liste des signaleurs présentés par M MORTREUX Jérôme, président du Club Cycliste d'Isbergues-Molinghem, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 16 juin 2024, deux épreuves cyclistes sur le parcours produit à l'appui de la demande.

VU les avis recueillis auprès des autorités administratives concernées par la dite épreuve, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Direction de la Mobilité et du Réseau routier du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

CONSIDERANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des Grand Prix Cycliste Billiau et Hulot,

ARRETE

Article 1^{er} : M. MORTREUX Jérôme, Président du Club Cycliste d'Isbergues-Molinghem est autorisé à organiser, le dimanche 16 juin 2024 de 13 heures à 20 heures, deux épreuves cyclistes sur route dénommées « 27ème GRAND PRIX CYCLISTE Francis Billiau et 57ème Grand Prix Cycliste Henri Hulot » selon les parcours en annexe 1 produit à l'appui de la demande et devra se conformer aux conditions générales de l'arrêté préfectoral susvisé du 9 avril 1960 et aux prescriptions particulières suivantes.

Article 2 : L'organisateur devra respecter les règles techniques de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules automobiles le dimanche 16 juin 2024 de 12 heures à 20 heures sur tout le circuit

Pendant cette période, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la course.

22 signaleurs (annexe 3) majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité devront être placés ¼ heure au moins avant le passage de la course au endroits désignés en annexe 2.

Les signaleurs devront, pour assurer la sécurité de cette épreuve, porter un gilet réfléchissant.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs de la course et la mise en place des signaleurs sera sous leur responsabilité.

Article 5 : Est interdit sur les voies empruntées par la manifestation sportive et durant toute la période du déroulement de celle-ci, le jet de tous imprimés ou objets quelconques, par toute personne participant ou assistant à quelque titre que ce soit à cette manifestation.

Article 6 : L'apposition de flèches ou autres indicateurs sur les panneaux et poteaux de signalisation ainsi que sur les arbres des routes et chemins, ou le marquage de la chaussée à l'aide d'une peinture indélébile ou blanche sont formellement interdits.

Article 7 : Pendant toute la durée de l'épreuve, l'organisateur peut être contacté au 06.10.31.35.24, une liaison radio sur tout le circuit et les voitures d'organisation, la présence de la protection civile de Lillers en poste fixe près du podium d'arrivée.

Article 8 : La course sera protégée à l'avant par une voiture pilote « tête de course » avec un gyrophare allumé pendant toute la durée de la course.

Article 9 : La zone d'arrivée sera protégée, de part et d'autre de la chaussée et sur une distance d'au moins 50 m par des barrières de protection assemblées.

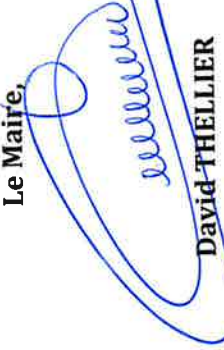
Article 10 : Une surveillance dans le cadre du service normal sera effectuée par le Commandant du Groupement de Gendarmerie.


Article 11 : La ville d'Isbergues décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 12 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 13 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

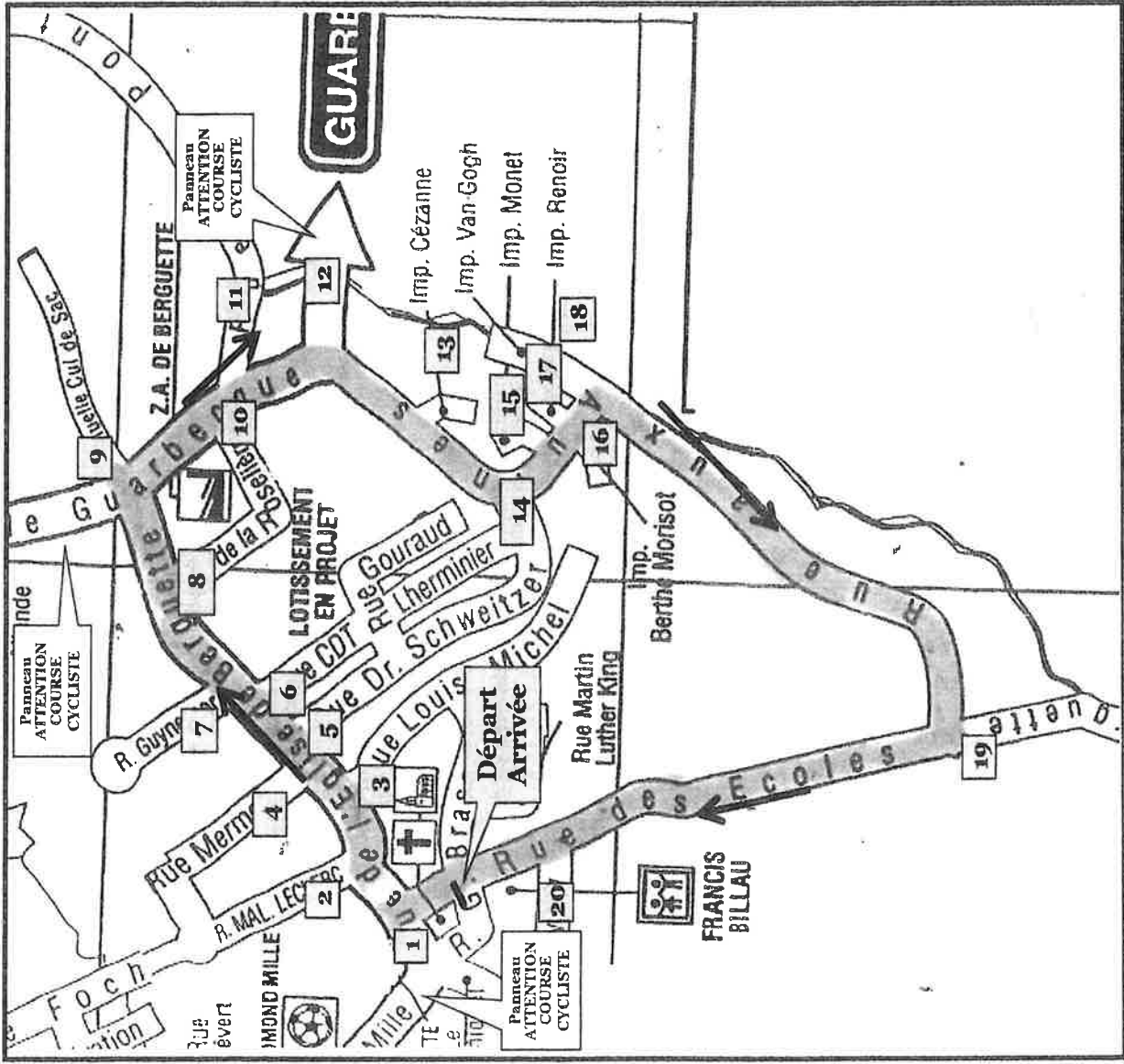
Fait à ISBERGUES, le **13 JUN 2024**

Le Maire,

David THELLIER



Publié le **13 JUN 2024**

Dimanche 16 Juin 2024
27° Grand Prix Francis Billiau
57° Grand Prix Henri Hulot



- Catégorie U15 Départ 13 h 00 - 9 Tours**
- Catégorie U15 - U17 Dames Départ 13 h 00 - 15 Tours**
- Catégorie U17 Départ 14 h 30 - 20 Tours**
- Catégorie U19 - SENIORS Dames Départ 14 h 30 - 22 Tours**
- Catégorie Open 3 Access 1-2-3-4 Départ 17h00 - 27 Tours**

Dimanche 16 Juin 2024

Circuit identique pour les 3 épreuves

Postes de signaleurs

Postes	Intersections		Panneau signalisation	Nbre signaleurs
1	Rue des écoles	Rue de l'église	Panneau Attention course cycliste	2
2	Rue de l'église	Rue du Maréchal Leclercq		1
3	Rue de l'église	Rue Louise Michel		1
4	Rue de l'église	Rue Mermoz		1
5	Rue de l'église	Rue du docteur Schweitzer		1
6	Rue de l'église	Rue du Cdt Lherminier		1
7	Rue de l'église	Rue Guynemer		1
8	Rue de l'église	Rue de la roselière		1
9	Rue de l'église	Rue de Guarbecque	Panneau Attention course cycliste	2
10	Rue de Guarbecque	Rue de la roselière		1
11	Rue de Guarbecque	Rue du pont Roy		1
12	Rue de Guarbecque	Rue du pont Bleu	Panneau Attention course cycliste	1
13	Rue aux aulnes	Impasse Cézanne		1
14	Rue aux aulnes	Rue du docteur Schweitzer		1
15	Rue aux aulnes	Impasse Monet		1
16	Rue aux aulnes	Impasse Berthe Morisot		1
17	Rue aux aulnes	Impasse Renoir		1
18	Rue aux aulnes	Impasse Van Gogh		1
19	Rue aux aulnes	Rue des écoles		1
20	Rue des écoles	Rue Pierre Berégovoy		1
	Rue des écoles	Rue Georges Brassens Podium et Barrières		
ARRIVÉE				

Total

22

NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	N° DE PERMIS	DELIVRE LE	PAR
Gardez	Valérie	03/08/1982 62400 Béthune	041162101369	24/11/2005	sous préfecture de Béthune
Martinage	Yves	08/01/1958 62199 Gosnay	790562112694	17/03/1979	Sous préfecture Lille
Detoeuf	David	20/04/1972 59280 Armentières	960359502071	05/08/1997	Sous préfecture Lille
Mauriaucourt	Didier	07/08/1957 62700 Bruay-en-Artois	751162111430	22/07/1976	Sous Préfecture Arras
Pauwels	Fabien	14/05/1990 62260 Auchel	070162101186	05/06/2009	Sous préfecture Béthune
Vasseur	Elodie	08/06/1984 62260 Auchel	001062103017	14/10/2004	Sous préfecture Béthune
Boumisien	Barbara	31/08/1979 62400 Béthune	980862100030	30/08/1999	Sous préfecture Béthune
Martinage	Aline	02/02/1991 62400 Béthune	090362102376	18/02/2013	Sous préfecture Béthune

Membres Actifs des Sections d'Interventions S.O.S.-C.B pour l'Utilité Publique de la Section ONYX 62 déclaré le 18 octobre 1982
Sous le N°W622004547 (7908) à la sous-préfecture du Pas-de-Calais affilié à la

F.F.C.B.L Fédération-Française-de-la-Citizend-Band-Libre 17 Impasse des vignes 81150 Lagrave

Mr MAURIAUCOURT DIDIER président d'ONYX 62 - RADIO - ASSISTANCE - SECOURS

215 Rue Santos-Dumont 62700 Bruay-la-Buissière

TEL : 03.21.52.07.30 PORTABLE : 06.15.36.58.42 Mail : didier.mauriaucourt@gmail.com

Numero de siret : 27 mai 2019 : 85111632700012

SIEGE SOCIAL : MAIRIE 2 PLACE JEAN JAURES 62940 HAILLICOURT

Annexe 3

NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	N° DE PERMIS	D
Delmer	Romuald	07/09/1982 62260 Auchel	050462101932	
Laurent	Victoria	14/08/1991 62260 Auchel	14AY67440	
Poirier	Ludivine	15/07/1991 62260 Auchel	141P37639	
Mauriaucourt	Claudie	17/07/1959 59283 Raimbeaucourt	001062103317	
Roussel	Sylvain	01/02/1984 59190 Hazebrouck	10759502324	
Decroix	Stéphane	12/05/1996 62260 Auchel	17AU84137	
Bloume	Bruno	26/11/1990 62660 Beuvry	23AJ00298	
Copin	Catherine	15/04/1969 62700 Bruay	930362102152	

NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
Halipre	Jean louis	16/07/1977 62400 Béthune
Bloume	Bruno	26/11/1990 62660 Beuvry
Marez	Christophe	28/02/1970 62400 Béthune
Gardez	David	12/11/1976 62700 Bruay-En-Artois
Odekerken	Lukas	31/01/2005 62260 Auchel
Gardez	Cindy	23/08/1984 62260 Auchel
Odekerken	Christophe	06/12/1978 59320 Haubourdin
Bloume	Rémy	14/01/1994 62660 Beuvry

Membres Actifs des Sections d'Interventions S.O.S.-C.B pour l'Utilité Publique de la Section ONYX 62 déclaré le 18 oct
 Sous le N°W622004547 (7908) à la sous-préfecture du Pas-de-Calais affilié à la

F.F.C.B.L Fédération-Française-de-la-Citizend-Band-Libre 17 Impasse des vignes 81150 Lagrave

Mr MAURIAUCOURT DIDIER président d'ONYX 62 - RADIO - ASSISTANCE - SECOURS
 215 Rue Santos-Dumont 62700 Bruay-la-Buissière

TEL : 03.21.52.07.30 PORTABLE : 06.15.36.58.42 Mail : didier.mauriaucourt@gmail.com

Numero de siret : 27 mai 2019 : 85111632700012

SIEGE SOCIAL : MAIRIE 2 PLACE JEAN JAURES 62940 HAILLICOURT